

Direction départementale des territoires du Rhône

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Maître d'ouvrage** : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA)

**Travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil Mat ROE 29525 sur l'Azergues  
sur la commune de LE BREUIL**

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à déclaration d'intérêt général et déclaration au titre des articles L.211-7 et L.214-1 à 6 dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le seuil dit de MAT (ROE 29525) se situe sur un tronçon de l'Azergues classé en liste 2 au titre de la continuité écologique, sur la commune Le Breuil. Le projet vise à rendre accessible un linéaire de 4 km en amont. L'obstacle à la montaison de toutes les espèces piscicoles présentes dans l'Azergues sera aménagé par la création d'une passe de type rampe en enrochements régulièrement répartis avec deux zones de repos.

**CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 16 JOURS, DU 19 JUILLET AU 3 AOUT 2021 INCLUS**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier d'enquête en mairie de Le Breuil, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://smbva-azergues-communedubreuil.enquetepublique.net>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège du S.M.B.V.A 34 impasse Duchemin 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES, aux horaires suivants : 8h30-12h/13h30-17h, sur rendez-vous au n° 06.80.07.49.92.

**Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :**

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie précitée
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « travaux seuil Mat sur l'Azergues » à l'adresse de la mairie de Le Breuil, siège de l'enquête
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : [smbva-azergues-communedubreuil@enquetepublique.net](mailto:smbva-azergues-communedubreuil@enquetepublique.net)
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://smbva-azergues-communedubreuil.enquetepublique.net>.

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M.Denis SIDOT, retraité fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de Le Breuil aux dates et heures suivantes :

Le 20 juillet 2021	De 16h à 18h
Le 30 juillet 2021	De 9h à 11h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de Le Breuil, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par le SMBVA.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le SMBVA, auprès de M. Pierre GADIOLET, responsable de structure, à l'adresse suivante : [pierre.gadiolet@smbv-azergues.fr](mailto:pierre.gadiolet@smbv-azergues.fr), joignable au n° 06.80.07.49.92, ou M.Vincent PETIT-MARTENON, technicien rivière, joignable au n°06.42.62.58.95.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de Le Breuil ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur le caractère d'intérêt général de l'opération par arrêté, dans les trois mois à compter du jour de réception par ses services du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur.